MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

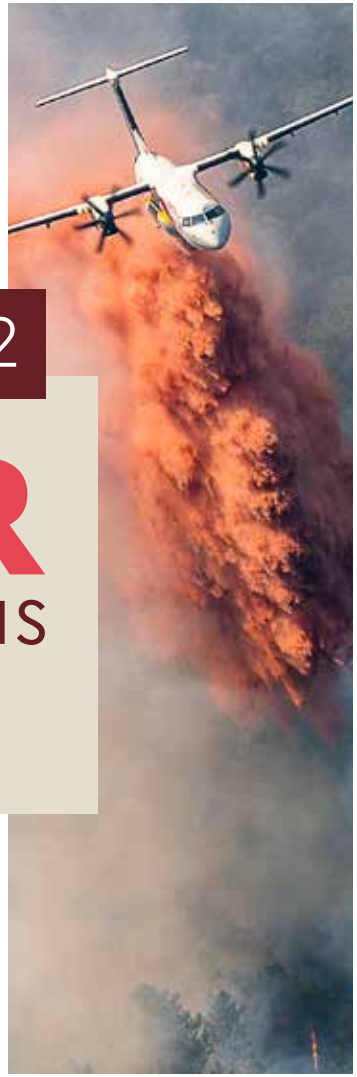

DOSSIER DE PRESSE 2022

PROTÉGER

LES POPULATIONS, LES BIENS ET L'ENVIRONNEMENT

CONTRE LES FEUX DE FORÊT

SÉCURITÉ CIVILE
& GESTION DES CRISES

DOSSIER DE PRESSE

Dispositif 2022 de lutte contre les feux de forêt

Sommaire

Bilan des feux de forêt en 2021 2

La stratégie de lutte contre les feux de forêt en France 6

Au cœur du dispositif de lutte 2022 8

Les conseils de prévention 18

BILAN DES FEUX DE FORÊT EN FRANCE EN 2021

Avec une surface couvrant un quart du territoire national, soit 15 millions d'hectares de forêt, la France occupe la troisième place des pays les plus boisés de l'Union européenne. Mais cette richesse, à laquelle s'ajoute la diversité des zones forestières françaises constituées de plus de 130 espèces d'arbres différentes, rend le territoire plus vulnérable aux incendies.

En fonction des conditions climatiques et météorologiques, ces feux constituent un danger pour les personnes, les biens et l'environnement nécessitant l'intervention de moyens terrestres et aériens importants.

C'est grâce à une politique globale et une véritable stratégie pérenne que la lutte contre le feu s'organise dans notre pays, depuis la prévention au quotidien, la surveillance des massifs, l'anticipation des risques jusqu'à une lutte efficiente et multivectorielle contre les sinistres, ainsi que la recherche des causes et d'éventuels actes délictuels pour traduire les auteurs devant la justice.

Dès le début de la saison estivale, tous les services de l'État mais aussi les services d'incendie et de secours, les communes, les intercommunalités, les conseils départementaux, les associations et les comités feux de forêt sont mobilisés pour lutter contre ce type de feu, la direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur étant en charge du dispositif national.

En 2021, en renfort des sapeurs-pompiers territoriaux, la DGSCGC a déployé d'importants moyens nationaux.

L'année 2021 se place en dessous de la moyenne décennale : **12 800 hectares** de forêt ont été parcourus par les feux, représentant près de **2 300 incendies**. Les feux d'espaces naturels (friches et parcelles non cultivées) ont détruit **2 000 hectares** en forte baisse en comparaison avec les deux dernières années.

Au total en 2021, la surface brûlée en France représente **14 800 hectares occasionnée par 4 628 incendies**.

Les chiffres-clés de la saison 2021

Un été dans la moyenne décennale

Au 1er juin 2021, la sécheresse chronique et le déficit hydrique concernaient l'ensemble du territoire métropolitain, particulièrement le Grand Ouest et les départements de l'arc méditerranéen. En Provence par exemple, les indices de sécheresse ont dépassé les valeurs records et correspondaient à ceux habituellement rencontrés en juillet. La pluviométrie déficitaire, plus particulièrement en Corse et sur l'arc méditerranéen, avec une absence de précipitations significatives entre 80 et 90 jours, a permis à la sécheresse de s'installer progressivement et durablement.

À l'aune de l'été 2021, la situation était donc favorable à la survenance de nombreux feux sur une grande partie du territoire. Deux facteurs ont néanmoins permis de limiter le risque : malgré deux épisodes de chaleur fin juillet et mi-août, les températures de l'été 2021 sont restées globalement conformes aux normales saisonnières. Le nombre d'épisodes de vent fort est resté inférieur à la normale, notamment dans les couloirs traditionnels de la tramontane et du mistral.

Les feux de Moux dans l'Aude (770 hectares les 24 et 25 juillet 2021) et de Gonfaron dans le Var (6 800 hectares entre le 16 et le 23 août) sont responsables de la moitié du bilan national. À l'exception de ces deux événements notables, le bilan 2021 se situe donc en dessous de la moyenne décennale. À titre d'exemple, 725 feux ont été comptabilisés dans les départements méditerranéens entre le 1er juillet et le 30 septembre, contre 945 en 2019 ou encore 1 049 en 2017, l'année record en termes de surface brûlée. Contrairement à l'année précédente, l'activité opérationnelle a été particulièrement faible en Corse.

Enfin, à l'inverse des deux années précédentes, en raison des conditions météorologiques défavorables sur la moitié nord du pays, peu de feux agricoles ont été recensés, représentant environ 500 hectares (plus de 15 000 hectares brûlés en 2019 et 5 000 hectares en 2020).

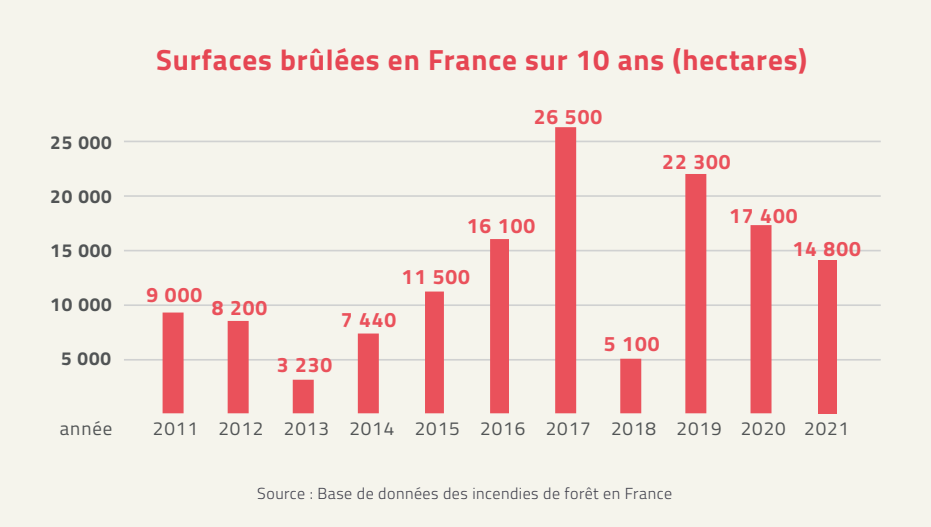

L'action déterminante des moyens nationaux

Les moyens nationaux de la Sécurité civile interviennent en renfort des sapeurs-pompiers départementaux confrontés à des feux d'ampleur dépassant leur capacité opérationnelle.

Les moyens aériens

En 2021, les avions de la Sécurité civile ont réalisé 1 749 heures de vol. Engagés sur plus de 60 incendies, ils ont effectué 1 152 heures de vol pour lutter contre les feux, 510 heures dans le cadre du Guet aérien armé (Gaar) et 87 heures de vol consacrées aux opérations de coordination et d'investigation. L'action des avions bombardiers d'eau, les Canadair et les Dash, a représenté 3 581 largages (contre 3 203 largages en 2020).

À l'instar de 2020, le dispositif aérien de la Sécurité civile a été complété en 2021 par la location de deux hélicoptères bombardiers d'eau lourds. Pré-positionnés dans le Vaucluse et en Corse, ils ont été mobilisés sur plus de 20 feux, réalisant 400 largages.

Engagés pour des opérations de reconnaissance et de coordination en lien avec les avions bombardiers d'eau, les Dragon de la Sécurité civile ont participé à 77 missions, représentant 105 heures de vol.

Le détachement permanent de 2 Canadair à Ajaccio (Corse-du-Sud) a été maintenu en 2021 et renforcé par un Beech à l'instar de l'année précédente pour les opérations d'investigation. Les situations moins critiques dans la zone Sud-Ouest et la zone Ouest, en comparaison avec l'année 2020, n'ont occasionné que deux détachements temporaires des moyens aériens : 2 Canadair à Bordeaux le 16 avril, 1 Dash à Angers le 14 septembre.

Les moyens terrestres

Les formations militaires de la Sécurité civile (ForMiSC) ont été en 2021 engagées sur 42 incendies. Les sapeurs-sauveteurs ont également effectué 449 missions de quadrillage du terrain. Effectuées principalement en Corse, ces missions ont permis de maîtriser 13 feux en phase initiale, avant qu'ils n'aient atteint une superficie de 5 hectares.

Les DIR (Détachement d'Intervention Retardant) et les Gaap (Groupe d'appui) ont été régulièrement sollicités tout au long de la saison, consommant 230 tonnes de retardant terrestres et créant 8 kilomètres de piste grâce à leurs moyens spécialisés. En 2021, le dispositif s'est renforcé avec le positionnement d'un 4e DIR armé par les sapeurs-pompiers de la zone Sud.

À l'international

Lors de l'été 2021, plusieurs pays du bassin méditerranéen ont été confrontés à des gros incendies, dépassant leur capacité nationale d'intervention. Dans le cadre du Mécanisme de protection civile de l'Union, la France a répondu à la demande d'assistance de 4 pays, en envoyant des moyens aériens et terrestres.

Du 4 au 12 août
2 Canadair
1 Beech
→ 125 Largages

26 juillet
2 Canadair
→ 90 Largages

Du 12 au 15 août
2 Canadair
1 Beech
→ 254 Largages

Du 12 au 15 août
4 Sapeurs-sauveteurs
1 Module drone
3 Sapeurs-pompiers experts en brûlage tactique

Du 4 au 18 août
140 Sapeurs-pompiers
100 Sapeurs-sauveteurs
10 Marins-pompiers
62 Camions et véhicules de soutien logistique
3 Canadair
1 Beech
→ 438 Largages

LA STRATÉGIE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT

Fort d'une organisation qui a fait ses preuves, le dispositif français de lutte contre les feux de forêt repose sur une anticipation forte pour détecter les feux le plus rapidement possible et engager les moyens adaptés.

1 Une prévention accrue

La stratégie nationale mise en place par l'État impose des travaux de prévention. Le plan départemental de protection de la forêt contre l'incendie (PDPFCI) définit les grandes orientations en matière de prévention et de lutte contre les incendies, les actions à mener et les objectifs à atteindre en prenant en compte les feux et les aménagements ainsi que leur planification. Les travaux ainsi effectués visent à éviter l'éclosion, puis la propagation des feux sur les zones forestières et faciliter l'intervention des services de secours. L'obligation de débroussaillement dans les départements exposés aux risques d'incendies de forêt contribue au renforcement de cette action de prévention.

Le dispositif français vise à traiter tout feu **dans les 10 minutes suivant sa détection**

2 Une attaque précoce des feux

L'attaque rapide des feux naissants constitue un pilier de la stratégie française. Pour être traité efficacement dans les secteurs où le risque incendie est élevé, un feu doit avoir parcouru moins de 1 hectare lorsque les premiers intervenants commencent à le combattre.

En période de risque élevé, ce principe doit permettre d'attaquer tout feu dans les 10 minutes suivant sa détection. L'intervention repose alors sur la mobilisation prévisionnelle des moyens de lutte, qu'il s'agisse des sapeurs-pompiers des différents SIS (déployés dans les massifs sensibles aux côtés des agents forestiers, des comités communaux feux de forêt…) ou des moyens nationaux qui y prennent toute leur part.

Les moyens aériens jouent un rôle prépondérant dans la stratégie d'attaque des feux naissants : ils peuvent rapidement être les premiers sur les lieux d'un incendie, grâce au dispositif unique de surveillance mis en place en France, le guet aérien armé. Il appartient alors aux moyens terrestres d'exploiter leurs largages et d'achever l'extinction. Dans les autres cas, les moyens aériens appuient l'action des équipes au sol. Sans leur concours, l'objectif d'intervenir en période de risques sur les départs de feu avec un délai inférieur à 10 minutes ne pourrait pas être atteint dans les secteurs difficiles d'accès.

3 Une évaluation précise et quotidienne du danger

Grâce à une intense collaboration avec Météo-France, l'Office national des forêts (ONF), les services d'incendie et de secours (SIS) et l'Association régionale de Défense de la Forêt contre les Incendies (ARDFCI), les centres opérationnels disposent quotidiennement d'éléments d'évaluation du risque incendie de forêt. La coopération avec ces services permet de perfectionner les analyses conduites et d'affiner l'appréciation du danger. Par exemple en été, dans les départements de l'arc méditerranéen, une cellule de prévisionnistes de Météo-France spécialisés dans l'analyse du danger météorologique d'incendie est mise en place au sein du centre opérationnel de la zone Sud. Les analyses fournies par cette cellule sont consolidées par les travaux menés par l'ONF sur la sensibilité au feu des végétaux et par la remontée d'information des SIS.

AU CŒUR DU DISPOSITIF DE LUTTE 2022

Le dispositif national de lutte contre les feux de forêt, s'il est localisé dans la zone Sud, a vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire national, notamment pour tenir compte de la vulnérabilité du massif landais ou encore de la remontée des feux d'espace naturel vers le centre et le nord de la France.

Pour la campagne 2022, la déclinaison du plan d'actions répond à trois objectifs : mobiliser un nombre important de vecteurs aériens, élever le niveau de la maintenance opérationnelle et maintenir une exigence forte d'anticipation et de réactivité.

Chaque jour, la Sécurité civile est en capacité de mobiliser 21 aéronefs bombardiers d'eau, 3 aéronefs de reconnaissance et jusqu'à 2 500 sapeurs-pompiers et sapeurs-sauveteurs qui interviennent en renfort des secours locaux et ceci tout au long de la période estivale et au-delà si les conditions météorologiques le nécessitent. Selon le niveau de risque, l'importance des sinistres et les besoins d'extinction, elle répartit ces moyens sur l'ensemble du territoire.

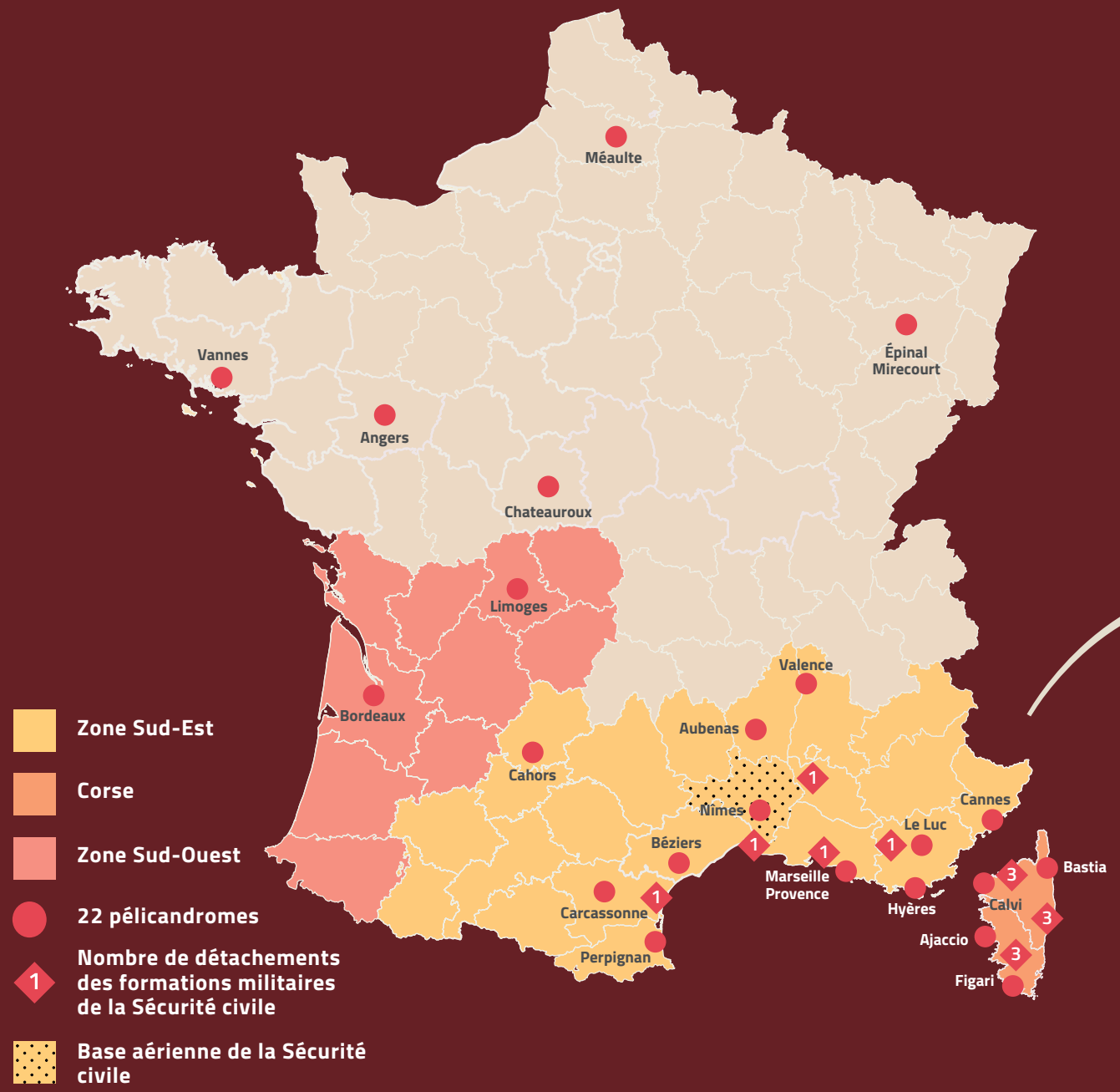

Zoom sur le sud de la France

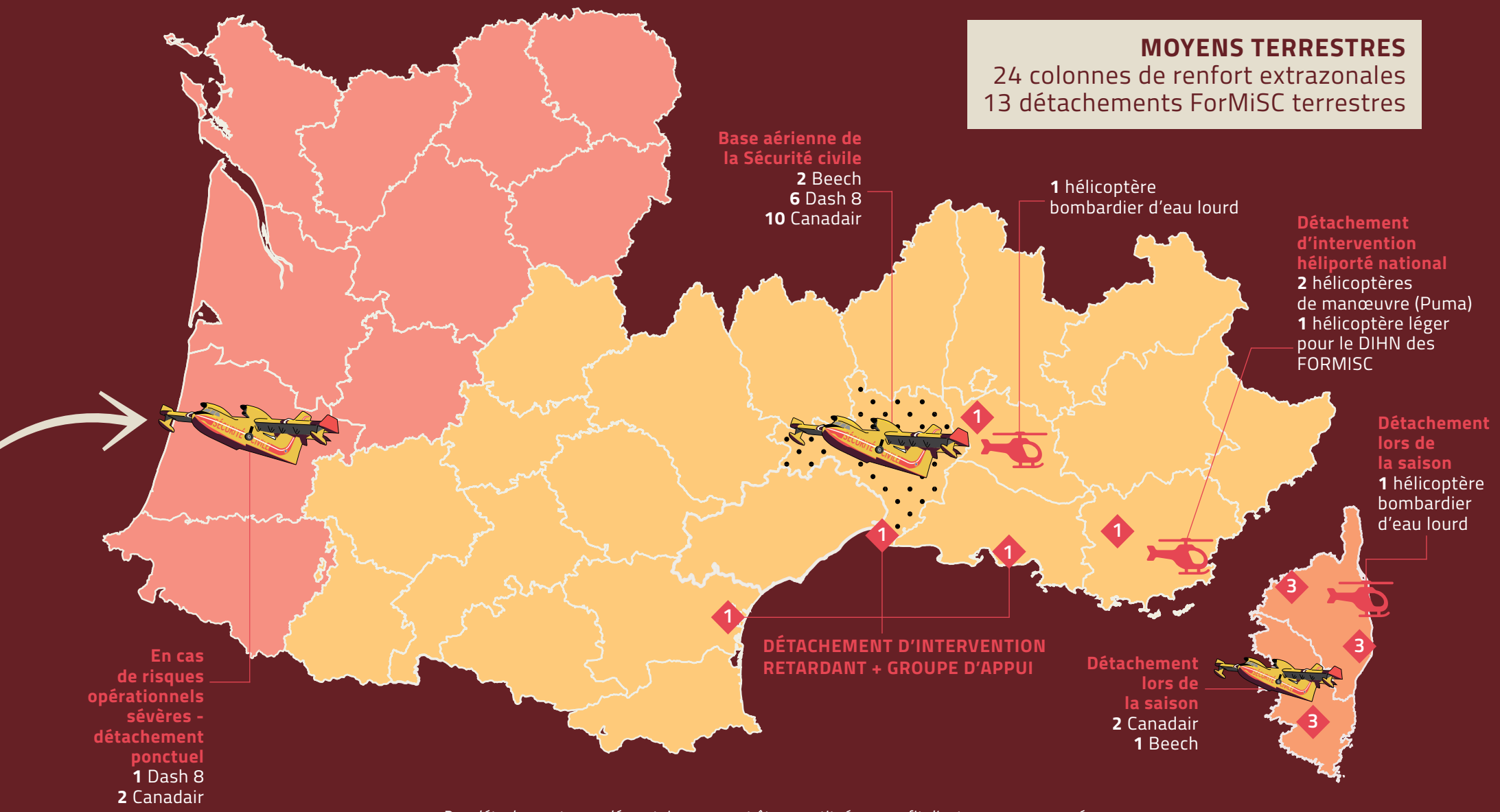

Des détachements supplémentaires peuvent être constitués au profit d'autres zones menacées.

Les moyens terrestres

Les sapeurs-pompiers départementaux

Au premier niveau d'intervention, la lutte contre les feux incombe aux sapeurs-pompiers du service d'incendie et de secours local. Les moyens sont déployés en fonction de l'ampleur de l'événement : lorsque l'évolution du sinistre et les besoins en eau dépassent les possibilités d'action d'un seul camion-citerne, l'intervention de plusieurs camions citernes feux de forêt (CCF) est nécessaire : cet ensemble de véhicules constitue **le groupe d'intervention feux de forêt (GIFF)**. Il est constitué d'un véhicule de commandement et de 4 CCF.

Dans le Sud-Ouest, la différence de végétation et de massif implique l'intervention d'**une unité d'intervention feux de forêt (UIFF)**. Elle est constitué d'un véhicule de commandement et 2 CCF.

Ce dispositif est utilisé par la Gironde, les Landes, Le Lot-et-Garonne, la Charente-Maritime et la Dordogne. Des moyens complémentaires de type logistique, alimentation en eau et commandement peuvent compléter le dispositif sur le terrain.

Le camion-citerne feux de forêt : véhicule tout-terrain grâce à son châssis 4x4, il peut stocker de 1 000 à 12 000 litres d'eau en fonction du modèle (léger, moyen et super). Il est aussi équipé d'arceaux de sécurité avec une autoprotection si le véhicule se retourne ou se retrouve encerclé par les flammes.

Les colonnes de renfort zonales

Les **colonnes de renfort zonales** sont composées de moyens sapeurs-pompiers extra-départementaux qui sont mobilisés à la demande du préfet de département par le biais du Centre opérationnel zonal si les capacités de réponse départementales sont dépassées.

Fortes de plus de 1 600 personnels formés, les 24 colonnes présentes sur le territoire sont engagées sur les feux les plus importants. Elles sont chacune équipées d'un véhicule de commandement et de soutien et de 3 groupes d'intervention feux de forêt (GIFF), représentant **56 sapeurs-pompiers**.

Les sapeurs-sauveteurs

En complément de ces moyens, 650 femmes et hommes des formations militaires de la Sécurité civile (ForMiSC) viennent renforcer ce dispositif. Répartis en trois groupements opérationnels de lutte contre les feux de forêt (GOLFF), ils sont basés à Brignoles (83), à Lézignan (11) et à Corte (2B). Ils peuvent intervenir sur tout le territoire national ainsi qu'à l'étranger dans le cadre du Mécanisme de protection civile de l'Union. Leur organisation permet de renforcer l'action des sapeurs-pompiers zonaux grâce à la mise en œuvre de moyens spécialisés :

▪**La section d'intervention feux de forêt (SIFF)** est composée de 31 sapeurs-sauveteurs. Ils attaquent les feux naissants, protègent les points sensibles, participent à la lutte sur feu établi, mettent en œuvre les établissements de grande longueur (EGL) et traitent les foyers résiduels. Une relève interne leur permet d'intervenir pendant 48 heures consécutives. La SIFF est composée d'1 Véhicule de Liaison Tout-Terrain (VLTT), de 3 CCFF de 4 000 à 9 000 L, d'1 Camion-Citerne Grande Capacité 14 500 L (CCGC), d'1 camion logistique et d'1 camion pionnier. Durant la campagne feux de forêt, 9 détachements de ce type sont armés et prépositionnés sur l'ensemble de la Corse.

▪**Le groupe d'appui (GAPP)** est engagé pour réaliser des ouvertures d'itinéraires, des aires de retournement, des pare-feu et la valorisation d'une ligne d'appui. Ce détachement est appuyé par le groupe du génie intégré du ministère des Armées dans le cadre du protocole Héphaïstos. 3 GAPP sont armés à Lézignan-Corbières (11), à Brignoles (83) ou à Nîmes (30) selon la stratégie adoptée et à Orange (84).

▪**Le détachement d'intervention retardant (DIR)** intervient de jour comme de nuit. L'application d'un additif avec de l'eau au sol et sur les végétaux renforce l'efficacité du produit. Elle complète les opérations de largage de produit retardant effectuées par les moyens aériens qui ne peuvent intervenir que de jour. En 1h30, le DIR peut assurer la pose d'une ligne de retardant de 2 km de longueur sur une largeur de 12 m. Les 3 détachements d'intervention retardant (DIR) sont composés chacun d'1 Section d'intervention retardant (SIR) et d'1 Unité de fabrication et de ravitaillement (UFR). La section d'intervention retardant est armée d'un Véhicule de Liaison Tout-Terrain (VLTT), de 3 CCF de 6 000 L ou 8 000 L, d'1 Camion-Citerne Grande Capacité 14 500 L (CCGC) et d'1 camion logistique et pionnier. L'unité de fabrication et de ravitaillement est une semi-remorque d'une contenance de 30 m^3 dont 18 000 L de produit retardant et 12 000 L d'eau pour alimenter les engins de la SIR.

Durant la campagne, ces 3 détachements sont armés à Lézignan-Corbières (11), à Velaux (13) et à Orange (84). À l'instar de la saison 2021, un 4e DIR zonal armé par les SDIS de la zone Sud sera mis en place, avec le soutien des collectivités et de la direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises et la mise à disposition d'un équipage des FORMISC dédié à la mise en œuvre de l'UFR. Placé sous le contrôle opérationnel de l'état-major de la zone Sud et basé à Velaux (13), l'engagement de ce DIR sera limité aux départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, du Gard, du Var et du Vaucluse.

▪**Le détachement d'intervention héliporté national (DIHN)** est mobilisé pour atteindre les secteurs inaccessibles par voie terrestre. Il est constitué de 3 hélicoptères mis à disposition par le ministère des Armées dans le cadre du protocole Héphaïstos (1 hélicoptère léger et 2 hélicoptères de manœuvre). Le DIHN peut participer à l'évacuation d'urgence de personnes directement menacées ou sinistrées ainsi que procéder au transport de personnels pour intervenir sur les zones inaccessibles par la route. Le détachement est habilité à utiliser le système d'aérocordage ainsi que la nacelle ESCAPE (jusqu'à 10 personnes) à partir d'hélicoptères militaires.

La solidarité européenne en action

Sollicitée par le ministre grec de la protection civile et du dérèglement climatique, la DGSCGC a répondu favorablement au pré-positionnement de moyens terrestres pour lutter contre les feux de forêt. Du 1er au 31 août, 25 sapeurs-sauveteurs seront projetés avec 7 véhicules au nord d'Athènes. Ils pourront intervenir aux côtés des pompiers locaux principalement dans le région de l'Attique et dans tout le pays en cas de feux importants.

Les moyens mis à disposition par les armées : le Protocole Héphaïstos

Le protocole Héphaïstos est un dispositif qui lie le ministère des Armées au ministère de l'Intérieur durant toute la campagne feux de forêt : plus de 50 militaires, 3 hélicoptères et une quinzaine de véhicules dont deux bulldozers sont ainsi déployés. Certains de ces moyens sont intégrés au dispositif FORMISC :
- Le détachement hélicoptères, dédié à la manœuvre du détachement d'intervention héliporté national (DIHN)
- Les groupes du génie intégrés (GGI) avec leur bulldozer, associés aux groupes appui des détachements d'intervention retardants (DIR).

Par ailleurs, les modules adaptés de surveillance (MAS) sont des détachements dédiés à la surveillance des massifs forestiers en Corse afin de détecter tout départ de feu. Ils assurent également une mission de prévention et d'information au public afin de les sensibiliser sur les règles élémentaires à respecter pour protéger la nature. Le détachement de l'armée de l'air et de l'espace renforce le COZ Sud pour participer à la sécurisation et coordination des activités aériennes de la Sécurité civile.

Les moyens aériens

Depuis 1963, la direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises dispose d'une flotte d'avions bombardiers d'eau pour renforcer l'action des troupes au sol. Leur action est renforcée par les avions de reconnaissance et les hélicoptères qui sont mobilisés tout au long de la saison.

Sauf détachement exceptionnel ou pré-positionnement en fonction de l'évolution du risque, les avions sont basés à la Base de la Sécurité civile de Nîmes-Garons.

12 Canadair

MISSIONS : attaque directe et massive des incendies, défense de points sensibles, largage de sécurité et guet aérien armé pour l'attaque de feux naissants

Avions amphibies, la rapidité de leurs rotations après écopage sur le plan d'eau le plus proche du lieu du sinistre reste un atout incontestable. Les soutes de cet hydravion peuvent être remplies d'eau ou de produit retardant. Sur une distance de 5 km entre le feu et le plan d'eau, un Canadair peut effectuer 14 largages par heure. Dès le 1er juillet et pour toute la saison, un détachement permanent de 2 Canadair est basé à Ajaccio (Corse-du-Sud).

Du 15 juin au 31 octobre, 2 Canadair sont mis à disposition du centre opérationnel européen (ERCC) dans le cadre du dispositif RescUE en tant que réserve capacitaire européenne. Dans ce cadre, l'engagement des deux Canadair peut être envisagé lors d'une intervention d'une journée au profit d'un pays frontalier ou dans un pays plus éloigné lors d'une intervention de plus longue durée. Dans ce cas, le détachement comprendra également un échelon de soutien technique.

CANADAIR CL-415

INDICATIF OPÉRATIONNEL : PÉLICAN

- **Équipage :** 1 pilote et 1 copilote
- **Vitesse de largage :** 195 km/h
- **Vitesse de croisière :** 350 km/h
- **Capacité d'emport :** 6 000 L
- **Vitesse d'écopage :** 130 km/h
- **Hauteur de largage :** 30 m
- **Durée d'écopage :** 10 s
- **Autonomie de vol sur feu :** 3 h 30

7 Dash

MISSIONS : attaque des feux naissants en eau ou en retardant, guet aérien armé, pose de lignes de retardant, transport de passagers et/ou de fret selon la configuration

Leur vitesse reste l'un de leurs plus gros atouts : ils peuvent relier Nîmes et Bordeaux en 1h (contre 2h pour les Canadair). Grâce aux 22 pélicandromes répartis sur l'ensemble du territoire, les Dash peuvent intervenir partout en France. Moins de 10 minutes suffisent pour remplir leurs soutes d'eau ou de retardant.

En 2023, un nouvel appareil sera livré, portant la flotte à 8 Dash.

DASH 8 Q400 MR

INDICATIF OPÉRATIONNEL : MILAN

- **Équipage :** 1 pilote et 1 copilote
- **Vitesse de largage :** 241 km/h
- **Vitesse de croisière :** 650 km/h
- **Vitesse maximale :** 685 km/h
- **Hauteur de largage :** entre 30 et 45 m
- **Capacité d'emport :** 10 000 L ou 64 personnes ou 19 personnes et 4 T de fret ou 9,5 T de fret

3 Beech

MISSIONS : investigation (compte rendu de la situation et arbitrage sur les moyens aériens nécessaires), coordination et commandement des opérations aériennes (« tour de contrôle mobile » facilitant les communications air/sol et assurant la gestion des objectifs pour les avions engagés).

En mission d'investigation, un survol du site par le Beech dure en moyenne une vingtaine de minutes. Il est exécuté à 500 m d'altitude avec une vue idéale sur l'incendie pour en déterminer les caractéristiques et les risques probable d'évolution. Il peut monter à une plus haute altitude si d'autres aéronefs sont engagés.

Désormais, un des 3 Beech est équipé d'une capacité de surveillance aéroportée. Doté de différents capteurs performants, ce système permet d'apporter une vision aérienne précise du feu, de mesurer les surfaces brûlées et d'anticiper les surfaces menacées grâce à l'évaluation rapide et précise de la vitesse de propagation des flammes et d'anticiper ainsi la protection de points sensibles. Sa précision permet aussi de voir le positionnement des personnels et équipements au sol, de jour comme de nuit. Les moyens de restitutions fournissent ainsi des images en temps réel aux postes de commandement ainsi qu'aux sapeurs-pompiers sur le terrain.

BEECHCRAFT 200 SUPER KING AIR

INDICATIFS OPÉRATIONNELS : BENGALE (INVESTIGATION) ET ICARE (COORDINATION)

- **Équipage :** 1 pilote accompagné d'un officier d'investigation
- **Vitesse de croisière :** 420 km/h
- **Vitesse maximale :** 480 km/h
- **Capacité de transport :** 4 à 9 passagers

Les hélicoptères

Les moyens nationaux peuvent s'appuyer sur l'action des hélicoptères. Deux types d'appareils participent à la lutte contre les feux de forêt.

Les 35 Dragon répartis sur l'ensemble du territoire (23 bases permanentes et 4 détachements saisonniers durant l'été) procèdent à une reconnaissance aérienne du feu et à un guidage des moyens aériens et terrestres.
Ils permettent aussi le transport de personnels et de matériels ainsi que la mise en sécurité et l'évacuation de personnes en danger.
Depuis juin 2022, la flotte des Dragon s'est agrandie : 2 appareils nouvelle génération, les H145, sont entrés en service.

Depuis 2020, pour compléter l'action des avions, la DGSCGC loue 2 hélicoptères bombardiers d'eau lourds. D'une capacité d'emport de 4 000 litres, ces appareils peuvent multiplier les rotations de largage dans un temps court. À leur bord, un pilote, un co-pilote largueur et un officier aéro, qui peut être sapeur-pompier ou sapeur-sauveteur.

HÉLICOPTÈRE BOMBARDIER D'EAU LOURD

- **Équipage :** 2 membres d'équipages (1pilote et 1 co-pilote) et 1 officier aéro (sapeur-pompier ou sapeur-sauveteur)
- **Longueur du treuillage :** filin allant de 20 à 50 mètres
- **Capacité de largage :** 4 000 litres

HÉLICOPTÈRE H145

INDICATIF : DRAGON

- **Équipage :** 1 pilote et 1 mécanicien opérateur de bord. Le COS, l'officier aéro ou un chef de secteur peuvent également monter à bord
- **Rotor à 5 pales**
- **Vitesse de croisière :** environ 250 Km/h
- **Vitesse maximale :** 280 Km/h
- **Altitude d'intervention :** 20 000 pieds soit plus de 6 000 mètres
- **Capacité de transport :** 8 passagers et deux membres d'équipage (pilote et mécanicien opérateur de bord)
- **Autonomie :** 3h

HÉLICOPTÈRE EC145

- **Équipage :** 1 pilote et 1 mécanicien opérateur de bord. Le COS, l'officier aéro ou un chef de secteur peuvent également monter à bord
- **Rotor à 4 pales**
- **Vitesse de croisière :** 240 km/h
- **Vitesse maximale :** 268 km/h
- **Altitude d'intervention** : 5485 m
- **Capacité de transport :** 8 passagers et deux membres d'équipage (pilote et mécanicien opérateur de bord)
- **Autonomie :** 2h15

Drone

Lors des opérations de lutte contre les feux de forêt, les missions du drone sont multiples : reconnaître la zone d'intervention, confirmer la présence d'un départ de feu, guider et superviser l'action des moyens terrestres, rechercher la présence de points chauds, évaluer le volume et l'étendue du sinistre, transmettre des images par streaming en différé et en temps réel au niveau du PC ou des centres opérationnels et réaliser des images 3D.

2 à 4 personnes dont 1 officier de liaison d'aéronefs télépilotés composent les équipes de dronistes. Les drones peuvent être équipés de différents capteurs comme des lasers ou des caméras thermiques. Chaque service d'incendie et de secours peut posséder son unité drone. En 2022, un drone des ForMiSC sera déployé en Corse.

LES CONSEILS DE PRÉVENTION

Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence. La vigilance de tous et le respect des consignes restent les meilleures protections contre les feux de forêt. **Si vous vous trouvez confronté à un feu, soyez acteur de votre sécurité et appréhendez le danger pour vous en protéger.**

En prévention

- **N'installez pas de gouttière ou de descente en matière plastique**
- **Équipez votre conduit de cheminée d'un grillage** pour éviter l'entrée des braises.
- **Ne stockez pas vos réserves de combustibles** (bois, fuel, butane) **accolés à la maison.**
- **N'opérez aucun brûlage dans la période d'interdiction** (généralement entre avril et septembre) **ni en cas de vent fort.** Contactez votre mairie pour connaître les autres mesures d'interdiction en cours.
- **Si vous disposez d'une piscine, rendez-la accessible aux sapeurs-pompiers**.
- **Ne plantez pas de végétaux près des ouvertures de votre domicile et élaguez les arbres qui ombragent les habitations.** Ne laissez aucune branche à moins de 3 m de la maison.

Pour limiter le risque, vous pouvez agir !

Si vous habitez en forêt ou à proximité :

Tous les abords des constructions situées dans ou à proximité des forêts **(dans un périmètre de 200 m)** doivent être débroussaillés sur une distance de **50 m,** sans tenir compte des limites de la propriété. Par arrêté municipal, une extension à **100 m** est possible. Les voies d'accès privé doivent également être débroussaillées de part et d'autre sur une largeur de **10 m.** Suite à ces opérations, les déchets doivent être évacués car secs, ils deviennent des combustibles dangereux.

Ne fumez pas
en forêt
ni à proximité
N'allumez pas de feu,
même si vous pensez
avoir pris toutes les précautions
Ne jetez jamais
vos mégots par la fenêtre
de votre véhicule
Respectez
les interdictions d'accès
aux massifs forestiers

En cas d'incendie déclaré

Autour de votre domicile

- **Arrosez les abords de votre maison ainsi que les façades** et conservez un tuyau d'arrosage qui pourra vous servir après l'incendie.
- **Garez les véhicules vitres fermées contre les façades opposées à la direction du feu**.
- **Laissez votre portail ouvert** pour faciliter l'accès des secours.
- **Fermez volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres, bouches d'aération et de ventilation.** Placez en bas des portes des linges mouillés.
- **Mettez un linge humide sur le nez et la bouche** pour vous protéger des fumées. Privilégiez les habits en coton.
- **N'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre.**

En voiture

- Si vous le pouvez, **cherchez un endroit dégagé pour y stationner.**
- **Si le front de feu traverse la route, abritez-vous dans votre véhicule, fermez les vitres et allumez vos feux** pour être visible des secours.

À pied

- **Recherchez un écran de protection** comme un rocher ou un mur.
- **Placez un linge humide sur le nez et la bouche** pour vous protéger des fumées.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, prévenez le 18 ou le 112 et essayez de localiser l'incendie avec précision.

GLOSSAIRE

ABE : Avion Bombardier d'Eau

ABEL : Avion Bombardier d'Eau Léger

ARDFCI : Association Régionale de Défense de la Forêt Contre les Incendies

CCF : Camion-Citerne Feux de Forêt

CCGC : Camion-Citerne Grande Capacité

CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

COGIC : Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises

COS : Commandant des Opérations de Secours

COZ : Centre Opérationnel de Zone

DGSCGC : Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises

DIHN : Détachement d'Intervention Héliporté National

DIR : Détachement d'Intervention Retardant

DIS : Détachement d'Intervention Spécialisé

ÉMIZ : État-Major Interministériel de Zone de Défense et de Sécurité

FEN : Feux d'Espace Naturel

ForMiSC : Formations Militaires de la Sécurité Civile

GAPP : Groupe d'Appui

GAAr : Guet Aérien Armé

GIFF : Groupe d'Intervention Feux de Forêt

GOLFF : Groupe Opérationnel de Lutte Contre les Feux de Forêt

HBE : Hélicoptère Bombardier d'Eau

ONF : Office National des Forêts

PDPFCI : Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIFF : Section d'Intervention Feux de Forêt

SIR : Section d'Intervention Retardant

SIS : Service d'Incendie et de Secours

UFR : Unité de Fabrication Retardant

UIFF : Unité d'Intervention Feux de Forêt

UIISC : Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile

VLTT : Véhicule de Liaison Tout-Terrain

PROTÉGER LES POPULATIONS, LES BIENS ET L'ENVIRONNEMENT CONTRE LES FEUX DE FORÊT

Dossier de presse - campagne 2022

Contact presse

Ministère de l'Intérieur et des outre-mer/Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises
Commandant Alexandre Jouassard
✆ 01 45 64 48 64 / 06 72 76 47 61
dgscgc-com@interieur.gouv.fr

Adresse postale :
Ministère de l'Intérieur et des outre-mer
Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises
14 rue de Miromesnil
75008 Paris

DGSCGC/Communication • Photos : Gilles Gesquière/armée de Terre, Bastien Guerche/Sécurité civile, Rémy Michelin, José Rocha/DICOM, UIISC 7, Jérôme Groisard/DICOM, Yacine Bouchaïb/SDIS 66.
• Graphisme : Bruno Lemaistre/Sécurité civile, Élise Challant - juillet 2022.